



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_16_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et L'Atelier des P'tits Anges

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec L'Atelier des P'tits Anges représenté par Madame Bella POLO en qualité d'intervenante – 254, Impasse du Bardonnnet – 38850 BILIEU :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'un atelier intitulé « Décodage des pleurs de bébé » à destination des parents de nouveaux nés dans le cadre de la « Quinzaine de la parentalité ». L'atelier aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

L'atelier se déroulera comme suit :

- 1 atelier de travail le samedi 13/06/2026 de 9h30 à 11h30 en salle de danse.

Le coût total de cette intervention sera de 430 € (quatre cent trente euros) détaillé comme suit :

- 1 atelier de 2h00 et 1h00 de préparation = 245 €
- Préparation et impression d'un support pour chaque participant = 150 €
- Forfait de déplacement = 35 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le